

FRANÇOIS HOLLANDE

à la Fête de la Rose



Edito - Agenda : [page 2](#) • Questions à Claudy LEBRETON : [page 3](#) •
Dossier : Le CCAR : [pages 4 et 5](#) • La Fête de la Rose du 26 septembre à
Rennes : [pages 6 et 7](#) • Quel système de santé dans un projet socialiste ? : [page 8](#).



Par Frédéric BOURCIER
Premier Secrétaire Fédéral

La réélection de Bush est un défi politique

Georges Bush est donc réélu pour quatre ans. C'est une nouvelle qui désenchanté les peuples du monde entier, les nombreux sondages précédant l'élection américaine dans tous les pays en témoignent. C'est une mauvaise nouvelle pour l'intégrité physique de la planète : jamais les Etats-Unis n'ont été si méprisants à l'égard des enjeux environnementaux que sous la présidence Bush. C'est une mauvaise nouvelle pour l'équilibre politique mondial : le multilatéralisme n'existe plus depuis l'arrivée de Bush.

A de rares exceptions près, le monde rejette la politique américaine. Le pire tient non seulement dans le fait qu'il en subit les conséquences, mais aussi dans le fait qu'il la finance en partie. La dépendance économique à l'égard des USA croît en fonction de son déficit. Les difficultés commerciales, le coût de la guerre sont en effet financés par la captation des capitaux partout dans le monde. Ce n'est pas le moindre des paradoxes.

Nous ne devons pas mettre de côté les 56 millions d'Américains qui ont rejeté la politique de Bush. Mais le résultat est là. Depuis le 11 septembre 2001, le climat de peur est savamment entretenu et le discours nationaliste, religieux et militariste est plébiscité jusque dans les référendums sur les sujets sociétaux comme l'interdiction du mariage gay.

Pour la France, pour l'Europe, cette élection sonne comme un défi, celui de donner à chaque citoyen la possibilité d'appréhender le monde dans sa complexité et dans sa globalité, d'éviter le repli sur soi. Ce défi est éducatif, culturel et démocratique contre l'atomisation de la société. Il est donc politique et notre projet pour 2007 doit en tenir compte.

Mardi 16 novembre à 20 heures :
Centre de Loisirs de Cesson-Sévigné :
«Du Congrès de Tours à nos jours»
avec Pierre-Yves HEURTIN.

Mardi 16 novembre à 20 heures :
Local fédéral :
Commission Santé :
Groupe «Approche des besoins de
santé et organisation des soins».

Mercredi 17 novembre à 20 heures :
Local fédéral :
Commission Santé :
Groupe «Quel hôpital pour 2007 ?»

Jeudi 18 novembre à 20 heures :
Local fédéral :
Commission Education :
Débat avec Michel Morin, Vice-Président du Conseil régional chargé des questions d'éducation.

Jeudi 25 novembre à 20 heures :
Local fédéral :
Commission Entreprises.

REPAS DE LA CIRCONSCRIPTION RENNES-SUD

JEAN-MICHEL BOUCHERON

Député

JEANNINE HUON

vous invitent à participer à

FÊTE ET POLITIQUE

à la Salle des Fêtes de Vern-sur-Seiche

VENDREDI 26 NOVEMBRE À 19 H 30

Au programme de la Fête :

mot de Jean-Claude HAIGRON, Maire

et intervention de Jean-Michel BOUCHERON

Au menu : Apéritif, paëlla, fromage, dessert, café et soirée dansante

Inscriptions par téléphone au 02 99 79 54 52

BULLETIN D'ABONNEMENT

Votre abonnement à l'Unité 35 arrive à échéance ?

Un bon réflexe : réabonnez-vous

Bulletin à renvoyer à l'Unité 35 :

45 bis, bd de la Liberté - 35000 RENNES

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] []

Ville : _____

(0,76 euros, le numéro - 10 numéros par an).

Chèque à l'ordre de l'Association Départementale de Financement du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine (ADFPS 35)



Benoît LERAY

QUESTIONS À

CLAUDY LEBRETON

Z
E
T
E
R
T
Z
E

Benoît LERAY : *Dans quelles circonstances es-tu devenu Président de l'Assemblée des Départements de France ?*

Claudy LEBRETON : Je sais que je dois mon élection aux succès obtenus par les socialistes et la gauche en mars dernier. Très honnêtement, nous n'imaginions pas que nous allions faire basculer la majorité des départements à gauche. Le mode de scrutin et le renouvellement par moitié seulement ont pour effet, depuis toujours, de mettre à l'abri les conseils généraux des vagues roses... Cette fois, la vague a été très forte et la citadelle a basculé. Certes le rapport de forces n'est pas celui des régions ! Au sein de l'ADF, on est plus proche de la parité. La gauche regroupe 51 présidents, la droite 49 et il y a 2 non-inscrits qui président des collectivités de l'Outre-Mer. Même courte, il y a désormais une nouvelle majorité au sein de l'ADF. C'est la première fois que l'alternance se produit dans cette assemblée depuis sa création en 1946, et je suis fier que mes amis socialistes m'aient fait confiance pour mettre en œuvre ce changement.

Benoît LERAY : *Les nouvelles lois de décentralisation vont-elles avoir des conséquences sur les finances des départements ?*

Claudy LEBRETON : Les transferts massifs décidés par le gouvernement Raffarin vers les départements et les régions vont avoir des conséquences lourdes en matière financière. A titre d'exemple, les départements vont devoir gérer 43 000 techniciens et ouvriers de service (TOS) dans les collèges publics, et d'ici à 2 ans, 30 000 agents de l'Équipement liés à l'entretien des routes nationales devenues départementales. Le gouvernement a beau dire que les finances suivront ces transferts de charges, rien n'est moins sûr. On estime que la fiscalité des départements pourrait progresser l'an prochain de 5 à 10 % et parfois plus pour les départements les plus pauvres ! Le cas du transfert du RMI depuis janvier 2004 n'est pas fait pour nous tranquilliser. Nous sommes obligés d'assurer l'avance de trésorerie en versant les

allocations aux bénéficiaires avant de percevoir la recette de l'État, sous la forme d'une partie de la taxe sur les carburants (TIPP). Résultat : au 30 septembre, le décalage était de 200 millions d'euros.

Benoît LERAY : *Vois-tu des préoccupations communes aux départements et aux structures de coopération intercommunale (EPCI) ?*

Claudy LEBRETON : Après l'acte II de la décentralisation « Raffarin », tous les responsables de collectivités se posent de nombreuses questions, notamment celles des moyens. Nous avons tous le sentiment que le gouvernement a maintenant pour objectif de réformer l'État, d'alléger ses effectifs et ses charges financières sur le dos des collectivités. On a pu dire à bon droit que le gouvernement, sous prétexte de décentralisation, voulait surtout transférer l'impopularité de l'impôt ! En matière fiscale nous sommes un peu inquiets à propos des intentions gouvernementales de supprimer la taxe professionnelle. C'est la principale ressource fiscale des



Président du Conseil Général des Côtes-d'Armor
Président de la Fédération Nationale
des Elus Socialistes et Républicains
Président de l'Assemblée des Départements de France

collectivités, plus de 50% pour les départements. Nous comprenons que l'État veuille alléger cet impôt sur les entreprises. Lionel Jospin avait commencé en supprimant la part salaire dans le calcul de la TP, mais l'idée d'une suppression totale nous fait craindre qu'on rompe le lien entre l'activité économique et les territoires. Nous sommes d'accord sur le principe d'une réforme, mais nous demandons qu'à travers la fiscalité, on maintienne la fonction économique et sociale qu'une entreprise doit jouer dans son environnement immédiat. Il nous paraît important que les collectivités, départements ou EPCI, puissent continuer à assumer la responsabilité de fixer les taux des impôts locaux y compris sur les entreprises car si cette ressource est bloquée, il faudra augmenter les contributions des ménages comme la taxe d'habitation. Il est urgent que les élus socialistes approfondissent leur réflexion sur cette question.

Secrétaire



Christian ANNEIX
Communication

Secrétaires adjoints



Armelle BRETONNET
Environnement, développ. durable



Laurence DUFFAUD



Rodolphe LLAVORI

Membres



Gaëlle ANDRO
Finances, économie



René BIGER



Michel BIHAN
Transports



Emeline DESCHAMPS
SCOT



Alain KERMARREC
Habitat



Hervé SIMON
Culture



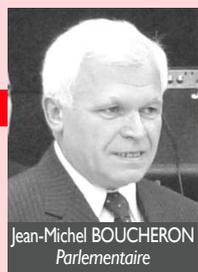
Françoise YAMACHUI
Enseig. Sup., recherche

Membres associés

Benoît LERAY
Organisation-Trésorerie

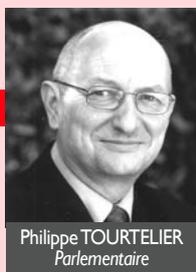


Jean-François PICAUT
Liens avec les élus



Jean-Michel BOUCHERON
Parlementaire

Membres de droit



Philippe TOURTELIER
Parlementaire



Frédéric BOURCIER
Premier Secrétaire Fédéral



Edmond HERVÉ
Président Socialiste
de la Communauté d'Agglomération



Maurice LELIÈVRE
Président du Groupe Socialiste
au Conseil de Rennes-Métropole

Comment est né le CCAR ?

Le Comité de Coordination de l'Agglomération Rennaise est né officiellement le vendredi 25 juin dernier. Il a été créé conformément aux dispositions des articles 3.3.1 et 3.3.2 des statuts nationaux du Parti Socialiste. Le calendrier préparatoire aux élections cantonales et régionales et les deux campagnes électorales de mars et juin n'avaient pas permis de le mettre en place plus tôt.

Lors de la réunion plénière du 25 juin, les représentants des différentes sections ont procédé à l'élection du secrétaire du CCAR ainsi que des 10 membres composant le secrétariat ; les parlementaires socialistes, le Président du groupe socialiste au Conseil de Rennes Métropole, le Président socialiste de la Communauté d'agglomération et le Premier Secrétaire Fédéral étant par ailleurs membres de droit de ce secrétariat.

Quels sont les buts de cette nouvelle structure au sein de la Fédération ?

Le CCAR a pour objets d'une part d'**assurer l'unité** d'action du Parti sans se substituer aux prérogatives des Sections et de la Fédération et d'autre part d'**être consulté** sur les compétences de la Communauté d'agglomération.

Quelles sont justement les compétences de Rennes Métropole ?

Elles sont multiples et, sans trop entrer dans les détails, on peut citer :

- le développement économique (aménagement de zones d'activité d'intérêt communautaire, aides au développement d'activités économiques, de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur)
- l'aménagement de l'espace communautaire (SCOT, réalisation de

LE CCAR

COORDINATION DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

Interview avec Christian ANNEIX, secrétaire du CCAR

zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports en commun...)

- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (programme local de l'habitat, politique du logement, notamment du logement social...)

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre les pollutions, traitement et élimination des déchets, collectes sélectives...)

- la construction et l'aménagement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Le CCAR peut prendre l'initiative d'organiser une assemblée sur une question politique de Rennes Métropole ; c'est d'ailleurs ce que nous avons fait le samedi 23 octobre dernier à Cesson-Sévigné où nous avons organisé une assemblée des élus et des militants sur le thème de la fiscalité additionnelle en présence du Président de la Communauté d'agglomération, Edmond Hervé.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler la structure du projet de Rennes-Métropole ?

pouvons pleinement agir et progresser dans le dialogue, en fonction des nécessités qui se font jour, des attentes qui s'expriment.

Troisième principe :

Celui de la subsidiarité.

Rennes-Métropole ne doit s'intéresser qu'à ce qui ne peut être pris en charge par l'échelon communal.

Quels sont tes souhaits ?

Je souhaite notamment que le CCAR devienne le lien indispensable entre les élus et les militants et, que tout un chacun soit au même niveau d'information. Je compte sur les 24 secrétaires de section concernés afin qu'ils fassent remonter les interrogations, voire les inquiétudes, et qu'ainsi nous participions tous ensemble au développement de Rennes Métropole.

Le CCAR est par définition au plus près de l'actualité et ne se limite pas, non plus, forcément aux limites géographiques de l'agglomération rennaise ?

Bien entendu ! Rennes Métropole se situe en Ille-et-Vilaine et en Bretagne ! Lorsque, par exemple, le Conseil Général présente le nouveau schéma départemental des transports interurbains, nous sommes concernés. L'ensemble du réseau est pensé pour se déplacer plus vite et réaliser de meilleures connexions avec le TGV à Rennes. Point d'achoppement jusqu'aux dernières élections cantonales du printemps dernier entre le Conseil Général et Rennes-Métropole, la politique des transports collectifs va pouvoir s'harmoniser au bénéfice des usagers.



Comment s'est organisé le CCAR, quel est son fonctionnement, quelles sont ses activités ?

En relation avec toutes ces compétences de Rennes Métropole, différentes délégations ont été attribuées au sein de notre secrétariat qui se réunit, par ailleurs, chaque deuxième jeudi du mois au local fédéral.

Elle tient en quelques principes qui confèrent toute sa légitimité à Rennes-Métropole.

Premier principe :

Celui de l'intérêt communautaire.

Nous devons retrouver dans un projet, au service de l'intérêt communautaire.

Ce qui doit être utile pour la communauté doit être utile pour nos communes, leurs habitants, leurs services, leurs entreprises, leurs associations.

Cette notion d'intérêt communautaire doit être dynamique et ouverte.

Deuxième principe :

Celui de la spécialité.

Rennes-Métropole est un établissement public et non une collectivité territoriale. C'est en respectant ce principe que nous

La Fête de la politique

Forum : Europe



Forum : Développement durable



Forum : Emploi



Commission : Santé



Commission : Femmes



Commission : Culture



Commission : Education



L'édition 2004 de la Fête de la Rose est une réussite. Pas moins de 1 500 militants et sympathisants y ont participé ; la présence de notre Premier Secrétaire, François Hollande, y a été pour beaucoup.

La nouveauté d'organiser trois forums dès le matin a rencontré un large succès. Les thèmes de l'Europe, du développement durable et de l'emploi ont accueilli un très grand nombre de participants. Les débats furent tellement vivants que leur durée, jugée trop courte, a été prolongée ; il en sera tenu compte pour l'édition 2005. La même audience a été constatée lors des rencontres animées par les quatre commissions fédérales à 16 heures. Preuve il en est que les socialistes d'Ille-et-Vilaine s'approprient l'élaboration du projet pour 2007.

Que dire de l'autre nouveauté de fixer à 14 h 30 les interventions politiques du Premier Secrétaire Fédéral et de l'invité national ? Un auditoire de près de 1 300 personnes ! le panoramique ci-dessus démontre que le défi a été relevé.

Après l'intervention de Sophie Couturier, Animatrice fédérale du MJS, Frédéric Bourcier a mesuré le chemin parcouru depuis la précédente fête jusqu'aux victoires de 2004 et aux premières mesures prises par les nouveaux exécutifs du Conseil Régional et du Conseil Général. Il a salué « **le travail des commissions fédérales, preuve de la vitalité du Parti à élaborer le projet des socialistes pour l'alternance de 2007** ». Le Premier Secrétaire Fédéral a rappelé « **la responsabilité des militants de bâtir, par le débat et le vote, l'avenir de l'Europe** ».

François Hollande a souligné qu'après les éclatantes victoires de 2004, les socialistes ont à assumer leurs responsabilités dans les collectivités locales face à un Etat qui ne cesse de transférer sur celles-ci de nouvelles charges sans leur accorder les crédits nécessaires à ces dépenses. « **Face au gouvernement Raffarin qui frappe très dur sur les Français** », le Premier Secrétaire a réaffirmé le rôle des socialistes : « **agir là où nous le pouvons, défendre nos concitoyens et être partout les militants de l'égalité des droits, des chances** ». Pour lui, le projet de 2007, préparé par les militants, doit répondre à cette double exigence : la construction d'une société nouvelle et le respect de la parole donnée. Les forces vives (syndicats, associations, ...) seront associées à l'élaboration de ce texte porteur d'espoir. Evoquant la situation internationale, il a exposé sa conviction en faveur du traité soumis au vote des militants et il a invité « **les socialistes à être au rendez-vous de l'Histoire de l'Europe** ».

Malgré la grisaille du temps, la convivialité a régné tant sur les stands politiques, qu'autour des activités proposées aux petits et aux grands. Ces photos illustrent le bien fondé de la fête de la Rose : fêter les victoires, lancer le projet, et surtout favoriser les retrouvailles.

Un grand merci à toute l'équipe de militants et sympathisants qui, autour de Gaëlle Andro, Secrétaire Fédérale, ont organisé, installé et animé cette fête ; le succès de l'édition 2004 leur est dédié !

Jean-Pierre Leborgne

Les discours prononcés à la fête sont accessibles sur le site Internet de la Fédération : <http://perso.wanadoo.fr/fede35 parti-socialiste>





e la Rose

la fête



Quel système de santé dans un projet socialiste ?

Deux lois importantes sont parues au *Journal Officiel* de la République au cours du mois d'août : celle relative à l'assurance maladie et celle relative à la politique de santé publique.

LES LOIS RAFFARIN ULTRA-LIBÉRALES.

L'une et l'autre ont été l'objet de débats parmi les représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que les professionnels concernés. Si un certain nombre de quotidiens de la presse écrite nationale ont rendu compte de ces débats, force est de constater qu'ils n'ont que faiblement retenu l'attention de nos concitoyens...

Lors de la dernière réunion plénière de la Commission nationale «Santé» animée par Alain Claeys, nous avons souhaité que le parti socialiste mène une campagne active d'information sur ces sujets auprès des Françaises et des Français à l'issue des vacances estivales.

Au-delà de cette large sensibilisation, il est indispensable que tous les responsables et les militants de notre parti aient conscience de la responsabilité qui, dans ce contexte, leur incombe notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales.

En effet, tout au long de l'élaboration et de la discussion de la loi relative à l'assurance maladie, les deux ministres de la Santé, qui se sont succédés, ont insisté sur l'urgence et l'absolue nécessité à «réformer» notre système de santé et son financement pour mieux les «sauver»... Habilement masquée par quelques médiatiques effets d'annonce (dossier médical personnel, choix d'un médecin traitant, lutte contre les abus...), la nouvelle orientation que cette loi impose à l'assurance du risque maladie est largement d'inspiration libérale, marquée par une plus forte individualisation du risque et de sa prise en charge et d'une moindre solidarité nationale : l'assurance maladie prenant en charge les risques les plus graves, les mutuelles et assurances privées ceux dits les plus courants. Non seulement il sera difficile de distinguer en pratique les petits risques des risques plus importants, mais il s'agit d'un pari dangereux pour la santé publique. De même, si la loi relative à la santé publique est effectivement la seule adoptée depuis 100 ans par la représentation nationale, les moyens affectés sont largement insuffisants au regard des ambitions affichées, renforçant un effet « poudre aux yeux ».

DES INDICATEURS DE SANTÉ INSATISFAISANTS

Dans ce débat, soyons conscients que notre système de santé, tel qu'il est organisé, a du mal à s'adapter au contexte actuel et à faire face à un certain nombre de contraintes que l'évolution de notre société lui impose. Vouloir le préserver de tout changement serait faire preuve d'un conservatisme suicidaire et nous exposerait à la «victoire» des partisans du tout libéral.

Sachons que cette évolution n'est pas devenue nécessaire parce que notre système de santé est « soudainement » devenu « trop cher », comme on veut nous le faire croire, mais parce qu'il a prouvé les limites de son efficacité alors que les moyens que nous y consacrons ne cessent d'augmenter tant en valeur absolue qu'en proportion de la richesse nationale.

En effet, malgré ces moyens importants (10% du Produit Intérieur Brut annuel), un certain nombre d'indicateurs de santé restent insatisfaisants au regard du niveau de développement socio-économique de notre pays : mortalité masculine précoce, mortalité néo-natale, incidence du VIH ;

large sous-estimation des pathologies liées au travail et à la pollution de l'environnement ; carences de l'organisation de la prise en charge des conséquences du vieillissement, des soins palliatifs, de l'accessibilité à certaines spécialités dans beaucoup de régions...

Le classement du système de santé français au 1^{er} rang mondial par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2000 ne doit pas faire illusion : le choix des critères était largement subjectif et tenait trop peu compte de l'efficacité du système au regard des moyens alloués.

DES PRINCIPES À RAPPELER.

Pour aborder cette nouvelle étape du développement de notre système de santé, il est important que nous affirmions un certain nombre de principes fondamentaux dont le politique doit, en toute indépendance, se porter garant.

Tout d'abord, l'une de nos principales responsabilités collectives est d'assurer à chaque membre de notre communauté et surtout aux plus exposés d'entre eux le droit à la santé. En effet, les droits sociaux dont celui à la santé sont une des bases de la démocratie. Garantir à chacun le droit à rester physiquement et moralement apte à assumer sa subsistance et celle de ses proches, c'est lui garantir pour partie sa liberté et sa dignité humaine. Une maladie, surtout si elle n'est pas soignée, peut empêcher chacun d'assumer cette subsistance en l'empêchant notamment de travailler, et lui imposer un état de dépendance niant de fait sa liberté individuelle. Si ces situations sont difficiles à accepter lorsqu'elles sont dues aux limites de nos connaissances médicales, elles sont inacceptables lorsqu'elles sont le résultat de barrières économiques. La lutte contre les inégalités sanitaires entre les catégories les plus favorisées et celles les moins favorisées de notre société doit être une de nos ambitions politiques.

Dans cette perspective, il est important de connaître les causes de ces inégalités. De nombreux travaux de recherche ont été réalisés depuis plusieurs années sur ce sujet et constatent que la plupart d'entre elles ne relèvent pas directement du système de soins mais d'autres domaines de la vie quotidienne. Il est aujourd'hui admis que si l'on veut agir sur les causes de ces inégalités, nos efforts doivent aussi, voire surtout, porter sur l'éducation, le logement, le travail, les transports, l'aménagement urbain... Cela nécessite que les conséquences sur la santé des individus soient systématiquement prises en compte dans tous ces domaines et que l'on soit capable d'allouer des moyens spécifiques pour cela. Une approche de la santé par milieu de vie et selon un angle de vue nettement plus préventif doit donc être affirmée et privilégiée.

DES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE.

Parallèlement, nous devons être conscients que nous ne pourrions pas réduire ces inégalités si nous ne décidons pas d'y allouer des moyens de façon discriminante. Il nous faut pour cela accepter que c'est bien l'égalité des résultats qui nous préoccupent et non l'égalité des moyens mis à disposition qui, de fait, maintient les inégalités existantes.

L'une des conditions pour atteindre ces objectifs est que la maîtrise des décisions et de l'allocation des ressources demeure entre les mains de la collectivité et non entre celles d'intérêts exclusivement privés.

La santé est un bien non marchand et ne peut répondre aux règles du marché telles qu'elles sont définies dans nos sociétés occidentales. Or, à travers la loi relative à l'assurance maladie, le gouvernement tente insidieusement d'établir entre les patients et les professionnels un rapport consommateurs-prestataires de service basé sur le choix « éclairé » des premiers. S'il est effectivement souhaitable qu'une place plus importante soit faite aux usagers et aux malades pour qu'ils participent plus activement aux décisions, il est trompeur de laisser croire que chacun pourra en toute circonstance faire ce choix « éclairé ». Il serait beaucoup plus efficace et juste d'encourager et de favoriser par tous les moyens possibles l'application de la loi relative aux droits des malades votée en Mars 2002 par une majorité parlementaire de gauche. De plus, nous savons que de nombreux déterminants de la santé ne dépendent pas que de l'organisation du système de soins... N'est ce donc pas lors de décisions touchant à l'éducation, à l'habitat, à l'environnement..., aux conséquences plus importantes pour leur santé, que l'avis « éclairé » de nos concitoyens devrait être mieux pris en compte ?

Il est enfin un autre domaine dans lequel nous devons faire preuve de volonté politique comme nous avons su le faire lorsque nous étions en responsabilité : celui de l'évaluation des techniques et des pratiques médicales. Un certain nombre de progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis la mission confiée en 1984 par Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat chargé de la Santé, au P^r Papiernik, mais il reste des efforts à faire. Ils reposent pour partie sur la volonté et la responsabilité politiques qui, en s'affranchissant des pressions corporatistes, doivent encourager l'ensemble des acteurs du système de santé à observer, comparer, s'interroger sur l'organisation de leur travail et sur leurs pratiques. C'est une garantie indispensable à la qualité du service rendu et à l'objectivité de l'allocation des ressources.

LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION FÉDÉRALE

— S'interroger sur notre conception de la santé et sur la nécessité de faire évoluer notre système sanitaire...

— Affirmer notre volonté d'asseoir cette évolution sur des principes répondant aux exigences historiques de notre parti...

— Faire le pari d'un dialogue, avec nos concitoyens et les professionnels du secteur, basé sur la transparence et la participation...

Ce sont, avec d'autres encore, les objectifs que nous devons nous fixer pour élaborer nos propositions dans ce domaine en vue des prochaines échéances électorales.

C'est la tâche à laquelle les membres de la commission fédérale «santé et protection sociale» se consacrent depuis quelques mois et qu'ils vont poursuivre en collaboration avec la commission nationale.

David Veillard

*Animateur de la commission fédérale
«santé et protection sociale»*

Correspondance : davidvei@club-internet.fr